

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 266 du 16 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE du SNTRS CGT

Rapport RGPP de l'INSERM :

L'Inserm « bon élève » de la casse des fonctions supports !

Le rapport de l'audit pour les fonctions support (finances, achats, ressources humaines, patrimoine, service juridique, service informatique, services généraux, communication, restauration), mené par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR), dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), vient d'être remis à la Direction de l'Inserm. Ce rapport est peu différent de celui concocté pour l'Inra. La philosophie est la même : réduire les emplois de fonctionnaires, accroître la productivité du travail, réaliser des économies d'échelle par l'externalisation et par les mutualisations (internes, entre établissements de recherche, ou avec les universités).

Le rapport invite vivement l'Inserm à accélérer les mutualisations des fonctions assurées en délégation régionale par la généralisation des Délégations Globales de Gestion (DGG) avec les universités. Il préconise de réduire le nombre de délégations en Ile de France, passant de 5 à 3 délégations. Il suggère de poursuivre l'externalisation d'une partie des systèmes informatique, et de mettre en place une plateforme commune en Ile de France, pouvant être mutualisée avec d'autres établissements. Pour l'audit, « *Le modèle selon lequel la subvention pour charge de service public de l'organisme devrait seule financer les fonctions support et soutien en sus des activités scientifiques tandis que les ressources propres ne financeraient que les activités scientifiques est dépassé* ». Il propose que les fonctions supports soient alimentées par un accroissement de 2% du prélèvement sur les contrats pour passer à 9%. Les laboratoires devront amputer leurs financements de recherche pour un service dégradé !

Suite à ce rapport, la Direction de l'Inserm doit mettre en œuvre son propre plan d'actions, selon les recommandations faites par l'IGAENR. Lors de la réunion avec les syndicats du 14 septembre 2011, la Direction a reconnu que la plupart des indicateurs de l'IGAENR n'étaient pas pertinents, voire même que certaines recommandations « n'avaient aucun sens », comme la fusion des délégations de Paris 11 et Paris 12 ! Malgré cela, la Direction de l'Inserm, présentée par l'audit comme un « bon élève » de la politique du pouvoir, affirme vouloir mettre en œuvre l'essentiel des recommandations de l'IGAENR. Elle essaye seulement de « gagner » du temps, expliquant que la fusion de certaines délégations ne pourraient se faire qu'après que les Universités concernées aient elles mêmes fusionnées et que les opérations du Grand Emprunt (Idex) soient définitivement décidées. Cela montre bien, comme l'avait dit le SNTRS CGT, que la mise en place de la RGPP dans les organismes de recherche est directement liée à la recomposition du paysage de la recherche autour de quelques grands sites universitaires dits « d'excellence ». La Direction affirme qu'elle est favorable au développement des DGG mais insiste sur le fait que ce sont les Universités qui freinent en raison de leurs propres difficultés. Elle est restée évasive sur les décisions qu'elle compte prendre, comme sur les conséquences pour les personnels des délégations. Elle présentera une première mouture de son plan de réduction des fonctions support au Comité Technique Paritaire Central du 22 septembre 2011, le vote de ce plan devant se faire lors d'un Comité Technique mi novembre et au Conseil d'Administration du 2 décembre 2011.

Pour le SNTRS CGT, cette dilution de l'Inserm dans les universités, dont l'appareil administratif est insuffisant et pas ou peu adapté à la recherche, ne peut que rendre plus difficile le travail des scientifiques croulant sous les tâches administratives et accroître la charge de travail des personnels des délégations. Les mutualisations annoncées, qui concerneront toutes les délégations régionales qu'elles soient fusionnées ou pas, impliqueront nécessairement des mutations forcées voire des suppressions de postes. Il en sera de même pour les restructurations envisagées des systèmes informatiques.

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels à combattre la mise en œuvre de la RGPP à l'Inserm. La première urgence est de se mobiliser ! Le SNTRS CGT appelle les personnels de l'Inserm à participer à la manifestation du 27 septembre 2011, à l'appel de plusieurs organisations syndicales de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : 14h30 à Paris au départ de Luxembourg.